

ÉTUDE SUR L'ÉTAT DES PRATIQUES – INFORMATIONS ET DONNÉES – DE REPORTING CLIMAT (2019)

Mémo 1 **Gouvernance et Stratégie climatiques**

Le Climate Transparency Hub a la volonté de centraliser, standardiser et valoriser les reportings climatiques des institutions financières françaises. La synthèse des rapports climats 2019 de 28 institutions contributrices (assurances, sociétés de gestion, institutions publiques, banques) fait un parallèle détaillé entre leurs pratiques et les recommandations de la TCFD ainsi que les exigences réglementaires de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de l'article 29 de la loi énergie climat afin qu'elles puissent s'y référer dans l'amélioration continue de leur reporting.

Ce mémo a pour but de résumer les grands enseignements tirés de cette analyse ainsi que de souligner les exemples de bonnes pratiques constatées qui nous semblent les plus abouties du pilier I « Gouvernance et stratégie climatiques ». **Il se focalise sur les trois axes suivants :**

1

GOUVERNANCE ET GESTION DES ENJEUX CLIMATIQUES

Les explications sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'organisation de la gouvernance de l'entité, dans les échanges entre l'instance de supervision, les instances de direction et les équipes opérationnelles permettent d'aller plus loin et de comprendre la place du climat dans la stratégie globale d'investissement de l'entité et dans la gestion des risques.

2

ENGAGEMENT DES ÉMETTEURS

Transparence sur l'intégration du climat dans l'engagement actionnarial : les sujets abordés, les mécanismes de suivi et la couverture de ces pratiques expliquent le niveau d'implication de l'institution dans l'encadrement et l'incitation qu'elle mène auprès de ses émetteurs sur les sujets climat. Ce dialogue, qui sert aux deux parties, est un levier incitatif puissant qui permet d'encourager les entreprises vers une plus grande prise en compte des enjeux climatiques, de la transparence des informations qu'elles déclarent à la prise d'engagement et au développement de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs de la Transition énergétique.

3

STRATÉGIE CLIMAT


Feuille de route sur le sujet du climat qui identifie des priorités d'actions et fixe des objectifs climatiques à atteindre. Propre et spécifique à chaque acteur, le détail d'une stratégie climat permet de comprendre et d'identifier l'orientation souhaitée de tout ou partie des investissements, en portefeuille ou futurs, qui permettront d'atteindre les objectifs d'alignement et/ou de contribution de l'entité aux objectifs de l'Accord de Paris.

1. Gouvernance et gestion des enjeux climatiques

CONSTAT

- Une publication partielle du cadre de supervision des enjeux climatiques
- Une identification des sujets climat de manière claire et explicite encore pas assez généralisée
- Le processus de gestion des risques confondu avec l'évaluation des risques

UN CADRE DE SUIVI DES ENJEUX CLIMATIQUES PAS TOUJOURS IDENTIFIÉ

 **39%** des entités ont identifié de manière explicite **l'instance chargée de la définition et du suivi de la stratégie climatique** et/ou de la prise en compte des enjeux climatiques dans la stratégie d'investissement.

 **28%** d'entre elles décrivent les responsabilités de l'instance de suivi sur les sujets climat.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Description des relations hiérarchiques entre les différents organes décisionnels et opérationnels, en précisant les responsabilités de chacun d'eux, permettant de comprendre les rouages du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie climat.
- Dans le pilotage des questions climatiques, la mise en place d'un comité de coordination ou d'un groupe de travail transversal au groupe afin de permettre une remontée des informations liées au climat et une coordination entre les différentes entités et/ou structures sur la prise en compte des enjeux climatiques et leur gestion.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE INTERNE PEU CONSIDÉRÉ

Peu d'institutions communiquent avec précision sur leurs efforts de formation et les directions générales sont très peu visées. Les actions les plus représentées sont de mettre à disposition sur une base de ressources des informations et du e-learning disponibles à tous ceux qui le désirent sans obligation ni réelle incitation.


LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION INTÈGRE RAREMENT DES CRITÈRES LIÉS À DES PERFORMANCES CLIMATIQUES

 **14%** des entités mentionnent intégrer des **considérations climatiques** dans leur **politique de rémunération des dirigeants**.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Transparence sur la part variable dans la politique de rémunération des dirigeants liée à l'atteinte d'objectifs climatique (en %) en indiquant les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs utilisés pour la mesurer.

LES RISQUES CLIMATIQUES ENCORE PEU INTÉGRÉS DANS LE PROCESSUS GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

 **25%** des entités mentionnent avoir **intégré la gestion des risques climatiques dans leur processus global** de gestion des risques.

PISTES D'AMÉLIORATION


- Explication des responsabilités des instances en charge du pilotage de la stratégie climat : des comités de préparation aux équipes chargées de son déploiement, aux comités de suivi et aux instances de supervision et de direction. La transparence sur les sujets explicitement climats abordés au cours des réunions est une manière simple et efficace de démontrer l'intégration explicite du climat au sein de la gouvernance.
- Identifier les activités de l'institution contribuant le plus aux enjeux climatiques et préciser le poids des objectifs climatiques dans leur rémunération.
- Préciser comment la formation est déployée (combien d'heures, formats, équipes concernées, volontaire ou obligatoire, générique ou adaptée à chaque poste)

2. Stratégie climat

CONSTAT

- La publication d'une stratégie climat globale généralisée
- Une politique d'exclusion souvent définie

LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE CLIMAT EST RÉPANDUE MAIS MANQUE DE CLARTÉ QUANT À SA MISE EN ŒUVRE

 **75%** des institutions ont défini une stratégie climat à part entière ou intégrée dans une stratégie plus globale d'investissement responsable ou RSE.

Les stratégies climat observées dans les rapports sont généralement construites autour de 3 à 5 leviers d'actions qui suivent différentes approches :


- Alignement de l'entité aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Alignement des portefeuilles à une trajectoire bas carbone compatible avec l'objectif d'atténuation de l'Accord de Paris.
- Contribution aux objectifs de l'Accord de Paris et à la Transition énergétique.
- Évaluation et gestion des risques climatiques.

Cependant, le périmètre d'application des stratégies climat, son cadre de mise en œuvre et son support scientifique ainsi que les équipes opérationnelles chargées de sa mise en œuvre sont rarement précisés.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Une stratégie climat cadrée par des leviers d'actions associés à des objectifs à atteindre, eux même suivis par des indicateurs, le tout s'inscrivant dans une approche explicitée (au sens de l'entité en l'absence de conception uniformisée, expliquée et justifiée au travers du choix de ces dits leviers, objectifs et indicateurs de suivis).
- Stratégie climat qui s'appuie sur les trajectoires de scénarios énergie/climat à long terme et explication du choix de l'utilisation d'un scénario de référence.


L'ALIGNEMENT À L'ACCORD DE PARIS FAIT RAREMENT PARTI DES OBJECTIFS

 **25%** des institutions mentionnent être engagées en faveur de l'objectif visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels et à aligner leur portefeuille avec cet objectif de l'Accord de Paris.

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION FOCALISÉE SUR LE CHARBON THERMIQUE MAIS QUI MANQUE DE TRANSPARENCE

 **89 %** des entités ont mis en place une politique d'exclusion du charbon thermique.


 **32%** des entités apportent des précisions sur leurs actifs en portefeuille et les conséquences de la mise en œuvre de leur politique d'exclusion charbon (résultats).

 **29%** des entités sont transparentes sur le périmètre d'actifs concernés par les politiques d'exclusion charbon.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Les entités décrivent le mode opératoire de leur politique d'exclusion qui peut comprendre plusieurs étapes de l'identification des émetteurs concernés au processus de contrôle.

PEU DE DISPOSITIFS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE CLIMAT

 **36%** des entités ont mis en place des dispositifs de suivi de la stratégie climat ou des risques climatiques auxquels elles sont exposées.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Mise en place de tableaux de bord qui sont transmis aux instances de pilotage et qui circulent au sein des différentes équipes dédiées, permettant d'évaluer le positionnement de l'entité au regard des cibles qu'elle s'est fixée par rapport à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés et faisant l'objet d'une évaluation régulière. Des précisions sont apportées sur l'unité de mesure, le scénario, la baseline, la cible, la réalisation actuelle accompagnée du delta d'alignement qui mesure la distance entre l'indicateur et le scénario utilisé.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Préciser les cadres scientifiques utilisés pour définir les objectifs climatiques.
- Explication de la déclinaison des objectifs aux différents supports d'investissements et/ou classes d'actifs en précisant la part couverte

3. Engagement émetteurs

CONSTAT


- Le climat souvent mentionné dans l'engagement actionnariale mais rarement dans les politiques de vote
- Manque de transparence quant à sa mise en œuvre et sa couverture

LE CLIMAT COURAMMENT TRAITÉ DANS L'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE AVEC DIFFÉRENTS NIVEAUX DE TRANSPARENCE

 **86%** des entités traitent des sujets climat dans le cadre de leurs pratiques d'engagement actionnarial.

Néanmoins le niveau de transparence sur cette intégration est disparate. En effet l'identification et le choix des thématiques liées au climat, les cibles prioritaires, la description des campagnes d'engagement, leur couverture, l'explication des différents formats et les moyens des démarches ne sont pas tous définis en même temps.

UNE POLITIQUE DE VOTE LIÉE AU CLIMAT ENCORE PEU INSTITUTIONNALISÉE

 **32%** des entités se sont dotées d'une politique de vote intégrant des dispositions sur la transparence extra-financière dont le climat.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Précision sur le périmètre d'application de la politique de vote, notamment pour les actifs gérés par un tiers ou les investissements dans des fonds.
- La politique de vote est structurée par types de résolutions et les conditions d'approbations qui s'y appliquent sont clairement énoncées.
- Transparence sur les résultats des votes en précisant les principaux sujets des résolutions et les résolutions externes emblématiques soutenues au cours de l'exercice.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS


- Les sujets climat qui sont concrètement abordés dans les échanges avec les émetteurs sont listés, détaillés et les objectifs qu'ils sous-tendent sont précisés.
- Description des participations à des campagnes d'engagement collaboratives incluant des précisions sur ses responsabilités, les entreprises ciblées, les objectifs visés par la démarche, les sujets abordés, les moyens déployés, la fréquence des échanges et les mécanismes de suivi. De manière analogue, lorsqu'il s'agit d'engagement réglementaire, description des messages et positions défendues, objectifs visés et moyens déployés (participation à des groupes de travail, des associations, signature de tribune, etc.).
- L'entité explique ses choix et la manière dont elle détermine ses axes prioritaires d'engagement ainsi que les émetteurs ciblés en priorité pour fixer le périmètre d'application de ses pratiques d'engagement.

LE SUIVI DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EST PEU MENTIONNÉ MAIS COMPORTE QUELQUES PRATIQUES MATURES

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Une description du processus d'évaluation systématique de l'impact des initiatives d'engagement sur des problématiques climatiques
- Une description des procédures d'escalade lorsque l'initiative d'engagement a échoué, visant à renforcer l'évolution efficace du comportement des entreprises dans la lignée des objectifs climatiques (par ex. vendre, soumettre une nouvelle résolution, établir des objectifs d'engagement avec des délais précis, etc.).

PEU COMMUNIQUENT SUR LA COUVERTURE DES PRATIQUES D'ENGAGEMENT

 **32 %** des entités communiquent des éléments sur la couverture des pratiques d'engagement par entreprises ou secteurs concernés.

Néanmoins, on observe que les institutions utilisent différents indicateurs pour décrire cette couverture : le nombre de dialogues engagés sur des sujets climat, les secteurs concernés, les classes d'actifs concernées, le poids en portefeuille des entreprises avec lesquelles elle s'engage ou encore le montant des encours concernés.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Préciser la part des entreprises en portefeuille avec lesquelles des dialogues ont été engagés sur chaque type de sujet climat (présentation sous format tableau, liste ou graphique).
- Préciser les procédures d'escalade en cas d'échec du dialogue.
- Identifier les votes qui sont liés explicitement au climat

Novembre 2021

Cette étude a été produite par l'ADEME dans le cadre du Climate Transparency Hub qui s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet LIFE Finance ClimAct. Les autres membres du consortium Finance ClimAct ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Avec la contribution du programme LIFE de la Commission Européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'utilisation du contenu qui en est fait.

Auteurs : Pauline Gille et Kim Nguyen-Huu

Le rapport complet à consulter ici :

<https://climate-transparency-hub.ademe.fr/ressource/rapport-annuel-cth-2020/>

Référence Projet LIFE Finance ClimAct : LIFE 18/IPC/FR/000010 (Action C4.1. Climate Transparency Hub)